



Modification # 002

Le but de cette modification est de répondre aux questions suivantes:

- 1) Question et réponse 5 : concernant l'Énoncé des travaux - Annexe A, au **point 3.4.2, Point d'accès au service**;
 - 2) Question et réponse 6 : concernant l'Appel d'Offres, Longue Distance, **Formulaire 5 – Référence de client - Coordonnées**;
 - 3) Question et réponse 7 : concernant l'Appel d'Offres, Longue Distance, article **7.9 Durée du contrat , b. Option de prolongation du contrat.**
 - 4) Modification a l'Énoncé des travaux - Annexe A, au **point 5.3.1.3**, pour supprimer la référence à un numéro de télécopieur sans frais au CSD.
-

- 1) Concernant l'Énoncé des travaux - Annexe A, au **point 3.4.2, Point d'accès au service**:

Question 5 :

3.4.2 Service Access Point– 3.4.2.2 b) Locations where the Service's dedicated trunking connects to consolidations, terminating elements, or other network services including those provided by other suppliers; and c) Global satellite access gateways. - -
Question– Can SSC please provide a use case?

Réponse 5 :

Le gouvernement du Canada ne peut pas fournir de cas d'utilisation détaillé, cependant, certains ministères ont des commutateurs PBX et VOIP à travers le Canada. La plupart des accès PSTN connectés à ces PBX accéderont à l'interurbain via le plan de numérotation privé Centrex LAS Consolidation vers le CIC-BTN ou ils peuvent également accéder directement au PSTN via PIC. Le gouvernement du Canada dispose également d'environ 400 minutes par mois d'appels vers des appareils satellites. Le point 3.4.2.2 est révisé comme suit :

SUPPRIMER :

3.4.2.2 Les emplacements du PAS comprennent notamment :

- a) Les emplacements où l'égalité d'accès est reliée aux réseaux des entreprises de services locaux (ESL) au Canada;



- b) Les emplacements où la ligne réseau spécialisée du Service est reliée aux réseaux unifiés, aux éléments d'arrivée ou à d'autres services de réseau, y compris ceux fournis par d'autres fournisseurs;
- c) Passerelles d'accès mondial par satellite.

INSERER :

3.4.2.2 Les emplacements du PAS comprennent notamment :

- a) Les emplacements où l'égalité d'accès est reliée aux réseaux des entreprises de services locaux (ESL) au Canada;
- b) Emplacements où le gouvernement du Canada a des appels provenant de ou aboutissant à des circuits dédiés connectés aux consolidations Centrex LAS, c'est-à-dire Centrex PRI, Megalink ou SIP, ou d'autres services de réseau, y compris ceux fournis par plusieurs
- c) Passerelles mondiales d'accès aux satellites, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral a des appels qui aboutissent aux appareils satellites Iridium, Inmarsat et Thuraya.

2) Concernant l'Appel d'Offres, Longue Distance, **Formulaire 5 – Référence de client - Coordonnées:**

Question 6 :

Veillez supprimer l'exigence d'une signature du client. Cela serait difficile à atteindre.

Réponse 6 :

Nous supprimerons l'exigence de signature du client sur le formulaire et remplacerons le Formulaire 5.

SUPPRIMER : Formulaire 5 dans son intégralité.

Remplacez par le formulaire suivant :

Formulaire 5 – Référence de client

Nom du soumissionnaire:	
Numero de l'invitation:	
Nom du client en reference:	



Titre:	
Nom de l'organisation:	
Numero de telephone du client en reference:	
Adresse de courriel:	
Date:	

L'organisation doit inscrire "Oui" ou "Non". Ou "PCR" signifie Pas Capable de Répondre, ou "N/A" signifie Non Applicable, pour chaque critère dans le tableau ci-dessous. Si l'organisation n'inscrit pas "oui", "non", "PCR" ou "N/A" pour chacun des critères, la réponse sera considérée comme "Non".

3) Concernant l'Appel d'Offres, Longue Distance, article **7.9 Durée du contrat**, **b. Option de prolongation du contrat**

Question 7:

SPC a l'intention d'attribuer le contrat pour une période de 4 ans, plus 4 options irrévocables d'un permettant au Canada de prolonger la durée du contrat.

Question : Veuillez remplacer le mot « irrévocable » par « mutuellement convenu » ou un libellé similaire à mutuellement convenu.

Réponse 7 :

Il s'agit d'un processus concurrentiel. L'accord sur les articles du contrat, y compris sur une base individuelle, n'est pas ouvert à la négociation.

4) Modification à l'Énoncé des travaux - Annexe A, au **point 5.3.1.3**, pour supprimer la référence à un numéro de télécopieur sans frais au CSD.

SUPPRIMER :

5.3.1.3 L'entrepreneur doit fournir une adresse courriel et un numéro de télécopieur sans frais que le gestionnaire de services peut utiliser pour envoyer les commandes de service au BSE. Cette adresse et ce numéro de télécopieur sans frais doivent être fonctionnels pour accepter les commandes de service 24 heures par jour, 7 jours par semaine et 365 jours par année.



INSERER :

5.3.1.3 L'entrepreneur doit fournir une adresse électronique qui peut être utilisée par le gestionnaire de services pour envoyer des commandes de service au centre de services de l'entrepreneur (CSD) dans le cas où le site Web n'est pas opérationnel. Cette adresse doit être disponible pour accepter les commandes de service par jour, 7 jours par semaine et 365 jours par année.

**TOUTES AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A CETTE SOLLICITATION,
RESTE INCHANGÉ**